L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO 75 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 20 AOUT.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

HORACE GREELEY,
DE NEW YORK.

VICE-PRÉSIDENT.

BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général.

ALBERT VOORHIES, d'Iberville.
Gén. FRANCIS T. NICHOLLS, d'Assomption.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.

SUBSTITUTS.

GEORGE LABATUT, d'Orléans.
DR. J. C. EGAN, de Bienville.
ROBT. S. PERRY, d'Ibérie.

Premier District.
T. C. W. ELLIS, de Tangipahoa.
Substitut.
WM. DE LA RUE.

Deuxième District.
Col. ALFRED ROMAN, de Saint-Jacques.
Substitut.
JOHN R. BILLIN, de Lafourche.

Troisième District.
Gén. A. L. TUCKER, de Ste-Marie.
Substitut.
D. E. ENTILBETTE, de St. Landry.

Quatrième District.
J. J. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.

Cinquième District.
H. R. LOTT, de Darrell.
Substitut.
E. E. KIDD, de Jackson.

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES B. EUSTIS, d'Orleans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR.
JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT. GOUVERNEUR.
E. F. JONAS, d'Orléans.

Pour Avocat Général.
H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur.
D. DENNETT, de Ste. Mar e.

Pour Secrétaire d'Etat.
A. D. LAFARGUE, d'Orléans.

Pour Surintendant de l'Éducation Publique.
R. M. LUSHER, d'Orléans.

Pour le Congrès.
Premier District Congressionnel.
COL. FRANK A. ZACHARIE, D'ORLEANS.
Deuxième District Congressionnel.
COL. RANDALL L. GIBSON, D'ORLÉANS.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant :

1° Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2° Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique; et, tout en étant disposés à payer le dernier dollar des dettes contractées légalement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons d'avis de rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3° Nous demanderons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes; et nous inaugurerons le système de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4° Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement, municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités, aux villes et aux paroisses auxquelles appartiennent de droit; en maintenant strictement le principe du *self government* local.

5° Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires dont l'Exécutif est investi: le rappel de la loi des impressions, toutes les lois nuisibles, telles que la loi d'enregistrement, la loi d'élection, la loi constabulaire, la loi au sujet de la milice et de la police, et leur remplacement par des lois sages, équitables et économiques.

6° Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les énormités dans notre gouvernement d'Etat, qui se sont répétées si souvent pendant les quatre dernières années, nous favoriserons et nous demanderons l'adoption immédiate de lois pénales de la plus grande sévérité pour sévir contre les personnes qui offriront dans le but de les corrompre, de l'argent ou des présents aux législateurs ou à tout officier public d'Etat, de ville, ou de paroisse; et aussi contre tout officier public qui se laisserait corrompre.

Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui ne seront pas bien versés dans la connaissance des lois.

Nous serons en faveur d'une loi spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public, — qu'il appartienne à l'Exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'Etat, — de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SERE,
Président du Comité Central Démocratique d'Etat.

W. M. RANDOLPH,
Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

Assessement des Propriétés Foncières.

Nous avons promis à nos lecteurs de leur donner pour aujourd'hui la communication que M. Bonzano nous a adressée en réponse à notre article du 13 août sur l'assessement des propriétés foncières dans les limites de la Nouvelle-Orléans. Voici le document dont nous reproduisons toutes les parties essentielles :

1° Il est possible, dit M. Bonzano, que sur 30,000 contribuables, il y en ait quelques-uns qui ne soient pas satisfaits. Il serait difficile qu'il en fut autrement, tant il se trouve qu'il ne peut que ce soit la faute du public. Il y a des gens, vous l'admettrez, qui sont difficiles à contenter, et on en trouve qui ne sont contents que lorsqu'ils ont été mieux traités que personne autre.

Vous êtes grandement dans l'erreur lorsque vous dites que les assesseurs ne sont jamais responsables. Le public a droit aux réclamations; qu'ils n'ont pas d'égard pour les actes de vente, etc... Les rôles de taxe ont été exposés l'année dernière pendant 45 jours et les avis ont reçu 1,738 demandes de réduction, représentant $15,948,191 de propriétés foncières. Le montant des réductions sollicité s'élevait à $3,816,938 et après une soigneuse investigation des plaintes, nous avons consenti à une déduction de $1,346,596 sur le tout.

Une déduction générale a été faite, en outre pour le district incendié. Cette année les assesseurs ont reçu des instructions particulières pour réviser les assessements en raison de la baisse bien établie dans la valeur des propriétés foncières et conformément à cette baisse, et pendant 30 jours à partir du 10 de ce mois, toute facilité sera offerte aux contribuables pour présenter leurs objections. A la veille de la fin de mon terme officiel, il ne sera pas dit qu'il ne saient adressés à moi en vain et qu'il n'avait justicé.

Il y a certaines règles qui m'ont paru devoir être établies de toute nécessité. Quand les assesseurs ont fini leurs tournées et quand les rôles sont prêts pour inspection, je regarde ces rôles comme ayant été faits avec fidélité et avec le plus de véracité possible. Je ne permettrai pas qu'ils y soit changé par l'assesseur simultanément après une consultation avec le contribuable. Toute modification doit avoir ma sanction. Ainsi quand une réclamation a été faite, il appartient au chef du département de décider si elle est juste ou non. Il nomme alors des experts qui le mettent à même de juger des réclamations. Vous conviendrez avec moi qu'une telle responsabilité doit concerner plutôt l'administrateur en chef du département, qu'un officier fournissant cautionnement, qui ne est un bordereau.

Quant aux actes de vente et aux mouvements qui sont portés, ils sont généralement des actes fictifs qui ne doivent pas être pris pour règle.

Il ne peut y avoir réellement aucune difficulté, continue M. Bonzano, pour l'assessement des propriétés foncières, si les contribuables veulent bien ne pas négliger leurs intérêts. Les officiers de ce département sont disposés à faire tout ce qui est droit et juste, et le Conseil approuve toujours l'emploi des meilleures experts de la ville, quand cela est nécessaire.

Les difficultés de ce département devient sérieuses seulement quand il s'agit de propriétés paramnelles et d'estimations justes, équitables et uniformes. Ces propriétés là ne sont pas à la vue des assesseurs et la majorité des déclarations volontaires sont si inégales et incorrectes qu'elles servent beaucoup plus comme indication du caractère de la dîme que de celle qui les font que comme estimation de ce qu'ils doivent à la taxe.

Ce document annonce d'excellentes dispositions de la part de M. Bonzano, mais malheureusement la pratique de ces subordonnés n'y répond pas. Ses chiffres même prouvent qu'on a fait le contraire de ce qu'il dit. M. Bonzano avoue que les propriétés foncières ont éprouvé une baisse générale et qu'il a donné des instructions aux assesseurs pour qu'ils prennent cette baisse en considération. Mais la dépréciation ne date pas d'aujourd'hui; elle a été signalée il y a plus de deux ans; et l'année dernière elle a été plus marquée encore, car l'administration de la ville a été conduite de manière à faire contribuer plutôt une augmentation qu'une diminution de taxe, et l'augmentation aura lieu certainement puisque l'administrateur des Comptes-publics, M. Shaw, l'a annoncé d'avance dans son dernier rapport.

Eh bien, quelle diminution y a-t-il eu dans le chiffre de l'assessement? Sur les plaintes de 1738 contribuables, l'administration les a dégrevés de $1,346,596 qu'elle n'a rien rendu sur le montant général de l'assessement. Les autres contribuables sont restés chargés comme ils l'étaient auparavant, et la somme totale des rôles n'en est pas moins de 139 au lieu de 135 millions comme lorsque la taxe n'était que de 1 et 1/2 pour cent. Nous devons donc prendre la déduction de $1,347,596 pour une correction de quelque grossier erreur de chiffres, comme il s'en glisse parfois et même souvent dans les rôles des grandes lignes de finances. Il est évidemment de justice et de prudence de prendre en considération la dépréciation générale des propriétés foncières à la Nile-Orléans. La dépréciation dont nous parlons est de 40 à 50 pour cent, et M. Bonzano nous parle d'une réduction totale d'un demi-vingtième dans l'estimation de ses subordonnés; cette réduction devrait être et est à l'opposition et même favorable, si l'on y regarde, dans le fait d'une manière sérieuse et conforme à la valeur courante des immeubles.

Le nombre de 1738 réclamants, sur 30,000 contribuables, n'est pas énorme, nous en convenons, mais il faut faire entrer en ligne de compte les contribuables qui ne réclament pas parce qu'ils sont las de le faire vainement. Ce qui est encore plus significatif, c'est le nombre des contribuables délinquants ou retardataires. A combien d'élèves-t-il cette année? à 10,000, à 15,000 peut-être. Ce nombre était si fort, à la fin du terme pour le payement régulier des taxes, que M. Walton, administrateur des finances, en a retardé la publication tant qu'il a pu, et certes, nous l'approuvons. Mais nous demanderons à M. Bonzano si des poursuites fiscales, exercées contre des milliers de propriétaires, ne prouvent pas que leurs biens sont évalués trop haut, et que c'est à cause de cette énormité d'assessement qu'ils ne peuvent pas payer les taxes!

Si les taxes ne regardent pas M. Bonzano, l'assessement le regarde. Or, quand les unes montent, il faut que l'autre baisse, l'assessement devant suivre invariablement les mouvements des bien taxables. M. Bonzano et ses subordonnés n'éprouvent aucune entrave dans leurs évaluations: aucune loi ne pèse sur eux; ils peuvent donc estimer les propriétés foncières comme bon leur semble. Pourquoi ne le font-ils pas? Nous leur ferons remarquer qu'il ne s'agit pas d'une baisse passagère, mais d'une baisse qui menace d'être éternelle. Assurément, beaucoup de contribuables mourront sans revoir la hausse.

Quant aux actes fictifs, ce que dit la communication de M. Bonzano n'est pas applicable aux ventes publiques comme les ventes d'encan. Or, la plupart des propriétés se vendent à l'encan; on ne peut donc rien y insérer de fictif.

En somme M. Bonzano fait une concession importante. Il reconnaît la baisse qui a affecté généralement les valeurs foncières à la Nouvelle-Orléans, et il déclare qu'il a donné aux assesseurs des instructions en conséquence. Il déclare encore qu'il ne veut pas qu'il soit dit qu'on d'eût pas obtenu justice de lui avant la fin de son terme officiel. C'est aux contribuables maintenant à faire leur profit de cette double déclaration.

FRANCE.

Les explications données par M. Thiers devant la commission de prorogation ont satisfait la droite au moins en apparence ce que dit la *Gazette de France*:

La démarche faite le 20 juin par les délégués de la droite et du centre droit, a obtenu son dénoûment. M. Thiers qui n'avait pas voulu écouter alors les conseils de la majorité, a compris, depuis, qu'il suivait une politique qui effrayait la France: il a dû faire des déclarations rendues publiques, de nature à calmer les conservateurs.

Le rapport de M. Saint-Marc Girardin, communiqué à M. Thiers avant d'être à la Chambre, ne laisse plus aucun doute; c'est le pacte de Bordeaux qui redevient la loi suprême, c'est-à-dire que la République n'est qu'un gouvernement de fait provisoire et qu'à la France sera appelée à décider de la forme définitive des institutions. C'est le triomphe de la majorité. Il faut s'en féliciter, par si les républicains avaient obtenu gain de cause contre nous, il est certain que l'opinion publique eût été profondément troublée.

On lit dans le *Temps*:

La réunion de la gauche républicaine a eu hier sur une séance importante. On y a entendu la lecture d'un projet de compte-rendu adressé au pays. Ce manifeste dû à la plume de M. Henri Martin, est, en, remarquable de fermeté et d'élévation. On ajoute que la réunion s'est ensuite entretenue de la dissolution de l'Assemblée, de la campagne que l'extrême gauche paraît disposée à entreprendre à ce sujet, et des dispositions qu'aurait manifestées M. Thiers dans une entrevue que le bureau de la gauche républicaine avait eue avec lui le matin même.

Les détails de cet entretien ne sont pas destinés à être rendus publics, mais on nous dit que le président de la République a insisté sur ces deux points: l'inopportunité et les inconvénients d'une agitation en vue de la dissolution, et, d'autre part, l'impossibilité pour l'Assemblée de prolonger son existence au delà du terme naturel fixé par la complète libération du territoire.

—On lit dans le *Figaro*:

La justice militaire vient de faire dresser la liste des communards dont le décès est officiellement constaté.

En tête de cette liste, sont Delescluze, Millière et Pindy. Mais si Rigault, si Le Français, si Dombrowski n'y figurent. C'est pour cela que tous ces individus vont être jugés par contumace, ainsi que nous l'avons déjà dit, quoiqu'on soit moralement certain qu'ils ont été tués.

L'EMPRUNT A STRASBOURG.

Strasbourg, 30 juillet.

Vous connaissez le chiffre de notre souscription: plus de 3 milliards!

C'était du délire, ou de la folie; on était ivre de bonheur!

Là France, étranglée, mutilée, que le Prussien disait morte, qui trouve plus de 40 milliards quand le vainqueur n'a pas pu réaliser en 1870 son emprunt de 850 millions.

On s'embrassait dans les rues: Vive la France! vive la République! Et tout ceci au nez de la police prussienne, qui regardait sans rien y comprendre.

Dans une brasserie, un Strasbourgeois monte sur une chaise, annonce que l'emprunt est couvert dix fois, et termine son petit discours aux cris de: Vive la France! vive la France! oui, trente milliards de sous Vive la France!

Dans un autre établissement, un vieillard commande une tournée de choses pour tous les Alsaciens présents, pour boire à la régénération de la France.

Nous revivons, nous supportons avec plus de patience le joug de l'étranger. On espère!

—Lisez ceci, que Voltaire écrivait en 1760 à madame du Deffand:

.... J'aime encore mieux avoir des rentes sur la France que sur la Prusse. Notre ministre est de faire toujours des sottises et nous en relever. Nous ne manquons presque jamais une occasion de nous ruiner et de nous faire battre, mais au bout de quelques années ruinées et battues, l'industrie de la nation répare les balourdises du ministère. Nous n'avons pas aujourd'hui de grands génies dans les arts, mais nous aurons toujours des commerçants et des agriculteurs. Il n'y a qu'à vivre, et tout ira bien...."

Ne dirait-on pas que cela est écrit d'hier, et exprime-t-on jamais mieux une plus sage pensée?

—*Paris-Journal* nous apprend que M. le colonel, prince de Bonnefoux, vient d'être condamné à trente jours d'arrêt de rigueur par M. le ministre de la guerre, pour avoir publié sans autorisation une lettre dans un journal.

—Une correspondance adressée de Londres à l'*Indépendance belge*, nous apprend que d'un singulier procès va s'ouvrir en cette ville:

Un procès curieux vient d'attirer la curiosité publique. Un professeur de musique, qui demeure à Chelsea, n'est avec lui et sa famille, de faire de toutes sortes de reptiles de commençant ferveur de la musique. Il en a recueilli un certain nombre de toute taille et de toute espèce, depuis les boas et les pythons jusqu'aux petits serpents de nos champs, qui sont, par parenthèse, aussi inoffensifs, quelles lézards. Un de nos amis, ayant eu l'occasion de visiter cette collection, a déclaré que l'association de ces créatures avec notre race et les notre Chelsea a développé en elles une intelligence et on ne les croyait pas capables jusqu'ici, et que tout le monde doit s'intéresser à cet essai d'acclimater et d'apprivoiser des êtres utiles dans leur genre, mais qui ont jusqu'ici joui d'une très mauvaise réputation.

Mais les voisins du professeur ne partagent pas cet enthousiasme scientifique: invasion chez eux, et après plusieurs tentatives infructueuses devant les magistrats pour obtenir le suppression de cette ménagerie domestique de reptiles, les portés leurs plaintes devant la cour de la chancellerie. La cause n'est pas encore jugée, mais le professeur de musique a déjà reçu hier de s'engager sous serment à ne pas laisser vagabonder ses bêtes, tant que le jugement ait été rendu pour ou contre lui.

L'EMPRUNT FRANÇAIS ET LA PRESSE FRANÇAISE.

La gnoseologie [illegible] heureusement française [illegible] naturellement du succès de l'emprunt, tout en appréciant cette [illegible] à leurs différents points de vue [illegible] tique. Nous nous contenterons de [illegible] trois d'entre eux:

Le *Soir* s'exprime ainsi:

Nous laissons aux sectaires de tous les partis le triste rôle de dépouiller un peuple exclusif de la cause [illegible] voulons oublier que des députés [illegible] s'écouler froidement, sans un cri de joie, ces flots d'or partis de tous les points du monde, et qui vaudront faire à la France un immense piédestal de confiance et de sympathie.

C'est à la France, à la France [illegible] nous reportons tout l'honneur, toute la gloire et tout le bonheur de la journée d'hier. C'est à ce grand pays qui, en dépit de ses gouvernements, [illegible] encore, manifeste des vertus et des [illegible] comme la plus laborieuse, la plus [illegible] tieuse, la plus économe, la plus [illegible] plus vivace des agglomérations humaines. Que nous voulons faire honneur de cette pluie d'or, évaluée hier par M. de Goulard à 43 milliards.

Nous l'avouons: devant cette [illegible] fiance, en manifestation de la puissance et de l'activité de l'homme, en présence de cette inondation de travail accumulé, [illegible] nes, et même les couleurs qui [illegible] les partis disparaissent à nos yeux. Il nous paraît impossible de ne pas voir dans cette révélation inattendue de l'énergie des intérêts matériels comme l'indice qu'il [illegible] vraies, pour ce M. Thiers, [illegible] hommes bordés et connus de la petite politique, un monde nouveau, qui n'est ériné en silence, et sur lequel pesaient inoffensives et inaperçues quelques hauteurs parlementaires et pas convulsions politiques.

Que valent les discours les plus brillants, les complots les mieux ourdis, les manœuvres les plus savantes devant cette humble pièce de cent sous, qui représente tant d'efforts laborieux d'un homme pendant une journée, et qui vient, elle, accomplir en quelques heures une œuvre que nous les politiciens du monde avons été impuissants à mener à bien: le libération de la patrie! Quelle armée de pioniers, en pension d'engins redoutables, prêts et à mesure à ces quarante-deux milliards de fabricières formés, accourant toujours à tour tire, pour réparer nos désastres et reconstruire nos ruines!

Ceux qui donnent aux peuples le signal des révolutions sanglantes et des guerres nous sérieux, sonnent-ils à ce qu'il a fallu forger de fer, percer de rues, fouiller de bois, creuser de routes sous les mêmes à la terre les immenses trésors qui payent aujourd'hui la rançon de notre folie et les crimes de quelques hommes?

S'il est vrai que le bonheur rende meilleur et permette aux âmes droites de s'élever vers la justice et la vérité, quel Prospero aujourd'hui peut sentir pas pris de désir ardent de rendre à la patrie, qui Paniers de sous, l'oubli de nos malheurs, de nos ressentiments et nos passions, les biens faits dont lui seuls redevables, car c'est à elle, à elle seule, encore une fois, qu'on a donné notre rançon?

Qui oserait, devant cette majesté éclatante du travail, donner le ton à toutes ces politiques rurales, si faibles, si débiles? Qui donc, parmi les démagogues, prendrait sur lui de venir déclarer de son labeur productif, cette richesse incommensurable d'ouvriers, d'industriels et de commerçants, pour les entraîner dans de nouvelles et sanglantes aventures?

Nous le croyons: un spectacle pareil à celui auquel nous venons d'assister ne peut passer sans laisser derrière lui une trace profonde. Ce n'est l'œuvre d'un [illegible] ultat d'une idée spéculative. C'est l'œuvre pacifique, féconde, bienfaisante, de l'un monde nouveau, qui, sans bruit, mais avec l'irrésistible autorité de la toute-puissance, vient apprendre au monde ancien que la période des luttes héroïques, barbares ou byzantines est passée, et que la production du travail vont prendre désormais la place réservée jusqu'à ce jour aux [illegible] aux pamphlétaires et aux ambitieux [illegible] vrgnole, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, qu'ils portent la couronne ou le [illegible]

Voici l'appréciation du *Journal des Débats*:

D'après la communication faite par M. le ministre des finances les [illegible] notre grande souscription [illegible] teignent 43 milliards. Ainsi, [illegible] prunt colossal serait couvert dans [illegible] L'imagination la plus féconde et la plus optimiste n'aurait pu, il y a un mois, faire un rêve aussi brillant que celui qui vient de se réaliser sous nos yeux.

L'esprit reste confondu en présence de ces chiffres [illegible] précédents et qui défaient toute prévision.

L'horizon de la France s'est transformé. Depuis dix-huit mois il y avait devant nous un redoutable problème qu'aucun Français ne pouvait éloigner de sa pensée. Cette rançon presque incommensurable, que nous devions payer à bref délai, pesait d'un poids énorme sur le pays; c'était l'inconnu; c'est à peine si on osait le regarder en face: aujourd'hui nous avons cette somme en notre pouvoir; nous pouvons se libérer en moins de deux ans, nous libérer aux échéances les plus rapprochées, nous nous dégagerons. Sans doute, nous pourrons rencontrer encore quelques difficultés; mais nous aurons un budget est plus qu'équilibré, [illegible] jusqu'au faîtement compte de liquidation [illegible] n'est découvert dernièrement plus de quarante millions de ressources. La [illegible] est presque nulle. La récolte est splendide, et, par l'exportation, nous vaudra, d'ici à quelques mois, des rentrées importantes de numéraire et de traites sur l'étranger. Il ne dépend plus de nous de se peu troubler cette situation quelques difficultés [illegible] mais notre budget est plus qu'équilibré.

Le dit-mot! hasard, le guide devait [illegible] d'abord [illegible] 9,900 mètres de hauteur de niveau de la mer, et, de plus parcourir nos distances qui ne nous auraient évaluer à moins de 110 à 120 kilomètres. Le très bon marcheur ne peut pas faire en cette journée.

Ortega partit lundi matin, à deux heures, des Eaux-Bonnes. Il alla dépeuré, en [illegible] que de Gr. une carte qui lui avait été remise avant le départ, et prit une entre sur le plateau [illegible] d'Ossau, qui ne nous conduit à Gabas. Ortega [illegible] concentrait à Laruns à la diligence des Eaux-Bonnes à Pau, et à huit heures quarante minutes d'où-à-dire donc [illegible] avant l'heure réglementaire, il arrivait à l'hôtel de la Paix.

Le trajet de Laruns à Pau, qui est de 27 kilomètres, a été fait par cet homme, qui marchait depuis quatorze heures déjà, en quatre heures et demie environ. Il est impossible, mais il est vrai.

Ortega devait avoir pour sa part, [illegible] gnon, 1,000 fr., que lui payait son équipe [illegible] Ortega [illegible] Eaux-Bonnes, [illegible] dit-il, [illegible] heures le marché? Quelques-uns [illegible] capables de le mériter [illegible] tentent l'expérience?

Au reste, à son arrivée à Pau, Ortega était plus fort que vif, il trébuchait [illegible] demandait s'il [illegible] quelques kilomètres de plus. Hier matin, il est reparti par la diligence pour les Eaux-Bonnes, où on lui aura, sans doute, fait une question, bien méritée, du reste, et où il doit toucher son 2,000 fr.

—Que l'on ose donc nier, désormais, la puissance du prospectus!

Je ne puis oublié que la fin de dernier note du *Pécheur et Cacolet*, Gil Pérès et Brasseur, ont jeté un public pendant plus de cinq mois des pilules [illegible] quels on lisait:

AGENCE TRICOCHE ET CACOLET

maison de confiance

Recherches dans l'intérêt des familles, [illegible] de domestiques des deux sexes. Fonds de chaussures à vendre, dans de bien Paris. Spécialité pour [illegible] Surveillance de leurs dames, [illegible] *Tout de suite*, [illegible] Tricoche et Cacolet, de huit heures à minuit.

Certes la fantaisie de cette petite réclame devait bien faire croire qu'un [illegible] propositions ne saurait jamais prêt de sérieux.

Or, la badauderie parisienne aidant, [illegible] on qui écrive.

Pendant [illegible] une semaine on l'a vu [illegible] un assez grand nombre de lecteurs [illegible] Monpontier, portant l'adresse suivante:

Monsieur Tricoche et Cacolet.

On a bien voulu nous communiquer la dernière reçue:

Paris, 12 juillet 1872.

Monsieur Tricoche,

Comme maison de confiance, je viens vous demander si vous avez une bonne pour manœuvrer de vin traiteur, pour *bière* à la cuisine et à la salle à dîner, vingt francs et les *pourboires*. Si elle fait l'affaire *le Tapissier*.

M. Tricoche, je compte sur votre bonne [illegible]

J'ai l'honneur de saluer,

X.

[illegible] nd de vins-traiteur.

17, rue... (Batignolles.)

Nous sommes alors vérifier le nom et l'adresse du signataire de la missive ci-[illegible]

Il existe réellement!!!

Et l'on se moque des naïfs en [illegible]

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.
Express.....7.30 du matin.
Mixte.....7.30 du soir.
Train d'agrément.....8.15 après midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et mixte.....7.30 du matin.
Pour les villes de bains.....4 après midi.
Express et mixte.....7.45 du soir.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Clairborne.....7.45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne.....7.30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 19 Août 1872.

Compte d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
17 août.....	$947,324 25	$109,906 04
19 août.....	799,515 45	159,747 26
Jusqu'ici, cette semaine.....	$1,876,859 74	$268,353 30
Même temps la sem. dernière.....	1,450,187 51	203,202 25
Total de la semaine dernière.....	4,216,077 07	760,122 94
Précédent.....	5,088,157 74	946,716 05

Le marché monétaire n'a pas été fort animé aujourd'hui, mais il n'est fait quelques affaires dans les banques et dans les rues. Bien que les banques n'en tiennent rigidement à la ligne qu'elles ne sont tracée relativement au papier à courte échéance et aux signatures No 1, elles escomptent la plupart des bons billets qui leur sont offerts. Le papier No 2 ne peut passer aisément dans les rues, surtout lorsqu'il est accompagné de garanties collatérales satisfaisantes. La plus grande partie, néanmoins, se compose de bonnes signatures sans garanties collatérales. Les taux n'ont pas varié; nous les répétons donc: le papier de commerce de premier ordre à 8 à 10, le No. 1 à 10, les signatures moins bonnes mais non de second ordre à 11, le papier de second ordre à 12, le papier hypothécaire No. 1 à 9 1/2 à 10, le dito bon à second ordre à 11 à 12.

L'or a ouvert à 114 3/8 à 114 5/8 contre 114 à New York et, après une demande animée, a fermé à 114 à 114 3/8 contre 114 1/4 à 114 3/8 à New York, où il a fléchi régulièrement jusqu'à midi, puis a été plus ferme. Les transactions se sont élevées à $72,000, dont $9000 à 114 1/2, $17,000 (1000, 5000 à 114,000 à 114 1/8, $30,000 (15,000 et 15,000) à 114 3/8, $19,000 (4000, 5,000, et 10,000) à 114 1/2, 5000 à 114 5/8, 2,500 114 3/4.—Demandé à 114 1/4 à 114 3/8.

Le change sur Londres a été plus ferme, mais non de second ordre à 11, le papier de premier ordre à 8 à 10, le No. 1 à 10, les signatures moins bonnes mais non de second ordre à 11, le papier hypothécaire No. 1 à 9 1/2 à 10, le dito bon à second ordre à 11 à 12.

L'or a ouvert à 114 3/8 à 114 5/8 contre 114 à New York et, après une demande animée, a fermé à 114 à 114 3/8 contre 114 1/4 à 114 3/8 à New York, où il a fléchi régulièrement jusqu'à midi, puis a été plus ferme. Les transactions se sont élevées à $72,000, dont $9000 à 114 1/2, $17,000 (1000, 5000 à 114,000 à 114 1/8, $30,000 (15,000 et 15,000) à 114 3/8, $19,000 (4000, 5,000, et 10,000) à 114 1/2, 5000 à 114 5/8, 2,500 114 3/4.—Demandé à 114 1/4 à 114 3/8.

Le change sur Londres a été plus ferme, mais non de second ordre à 11, le papier de premier ordre à 8 à 10, le No. 1 à 10, les signatures moins bonnes mais non de second ordre à 11, le papier hypothécaire No. 1 à 9 1/2 à 10, le dito bon à second ordre à 11 à 12.

L'argent, $1000 en demi-pistoles, [illegible] à 106 et $9000 à 105 1/2. Les demi-pistoles